

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA



du Finistère

Bulletin trimestriel du Syndicat des Enseignants-UNSA

Prenons le pouvoir sur notre métier !

Des bonnes intentions aux réalisations, il y a souvent un écart. Le changement annoncé tarde à se concrétiser.

La **priorité à l'enseignement scolaire** se décline par des évolutions de l'école primaire, de la liaison école/collège, du socle commun et de la formation des enseignants et des personnels d'éducation.

La création des 60 000 postes est loin d'être négligeable mais la formation dans les ESPE mobilise une grande partie des postes créés. A la rentrée prochaine, la Refondation ne se verra pas directement, ou peu, dans les écoles et les établissements.

Cependant, **le SE-Unsa a obtenu l'ISAEC (indemnité de suivi, d'accompagnement des élèves et de concertation) pour les PE**. C'est une première étape. Nous revendiquons que cette indemnité atteigne à terme les 1200 euros du second degré. L'augmentation du contingent de la hors classe des PE et des CPE est actée et 10 000 emplois d'aide à la direction verront le jour, ainsi que 28000 CDI pour les AVS..

Au plan départemental, là aussi, le changement tarde à venir.

La volonté de changement bute sur l'absence de moyens. La dotation nulle pour la rentrée ne permettra pas de répondre à tous les besoins et nombre de situations ne seront pas réglées à la rentrée.

Quand les temps sont durs, la pertinence de l'action syndicale devient une question centrale. **Au SE-Unsa nous prenons nos responsabilités et nous visons l'efficacité.** Combatifs, exigeants, notre objectif est simple : agir pour obtenir du concret ! Ce sera notre démarche pour un dossier au centre de l'actualité dès cet automne : le débat sur les retraites. La priorité absolue sera le maintien des principes de solidarité du système par répartition.

C'est avec cette même approche que **le SE-Unsa** participera, sur la base de la volonté des personnels qu'il représente, à la réflexion large sur les métiers et les missions des enseignants programmée de septembre 2013 à février 2014. Nous jugerons alors sur pièce, à l'aune des avancées obtenues.

Le changement ne pourra pas se concrétiser sans les personnels, sans une reconnaissance de leur travail et de leur engagement. Même conscients des lourdes contraintes qui pèsent sur la marche du pays, nous sommes en droit d'attendre des signes concrets qui permettraient de restaurer la confiance entre le ministère de l'Éducation nationale et ses personnels.

Anne SEVEN, secrétaire départementale.

Quimper
CTC

Dispensé de timbrage



Sommaire

- P 1 : Éditorial**
- P 2 : Qui sommes-nous ?**
- P 3 : Écoles , kit direction, programmes**
- P 4 : Collèges, lycées**

Revue trimestrielle
Dir. de publication : Anne SEVEN
CPPAP : 1113 S 08051
Prix du n° : 0,90 cts
Imprimé par nos soins :
SE-UNSA 29

6bis, Route de Brest
29000 QUIMPER
02 98 64 02 53 - 29@se-uns.org
<http://sections.se-uns.org/29/>



Qui sommes-nous ?

Le **SE-UNSA**, né en 1992, est présent sur tous les territoires (Métropole et Outre-Mer), mais aussi à l'étranger. Il possède des élus aux échelons ministériel et départemental ou académique.

Nos adhérents sont issus du 1er et du 2nd degrés : enseignants des écoles, des collèges, des lycées généraux, techniques et professionnels, personnels d'éducation et d'orientation.

Titulaires et non titulaires, stagiaires, personnels détachés ou mis à disposition, actifs et retraités : nous avons tous notre place au sein du SE-UNSA.

L'identité du SE-UNSA :

- ◆ Un syndicat intercatégoriel,
- ◆ Un projet éducatif cohérent, de la maternelle au lycée,
- ◆ Une approche réformatrice, combative,
- ◆ Un syndicat autonome,
- ◆ Un syndicat interprofessionnel avec l'Unsa

Prenons le
POUVOIR
sur
notre **MÉTIER**



Notre équipe départementale est présente à Quimper

les mardis et jeudis de 9H à 17h :

Anne SEVEN, secrétaire départementale

Marine BRIAND, trésorière

Véronique GAILLARD, secrétaire écoles

Denis GRAFFIN, secrétaire collèges et lycées

Marie-Andrée JEROME, responsable retraites

Contactez-nous par mail 29@se-uns.org ou par téléphone au **02 98 64 02 53**

Toute l'actualité sur notre site : <http://sections.se-uns.org/29/>



Mon choix c'est l'Unsa!

ÉCOLES

Les nouvelles obligations réglementaires de service

► **60 heures d'activités pédagogiques** (APC), dont **36 heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires** organisées dans le cadre du projet d'école et **24 heures (forfait)** consacrées à l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des activités pédagogiques complémentaires et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du projet d'école.

► **24 heures forfaitaires consacrées aux conseils des maîtres et de cycle**, à l'élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison entre l'école et le collège, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés.

► **18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue**, dont la moitié au moins en formation à distance sur des supports numériques.

► **6 heures consacrées à la participation aux conseils d'école** obligatoires.

Tout autre temps ne fait pas partie des obligations réglementaires. Si vous êtes sollicité pour d'autres réunions, il faut donc déduire le temps sur les 108 h, et en particulier sur les animations pédagogiques.

Situations particulières :

Temps partiel : les 108 h sont proratisées en fonction de la quotité de service après accord de l'IEN.

Postes fractionnés : mêmes obligations mais réparties sur l'ensemble des lieux d'exercice après accord de l'IEN.

Service des titulaires remplaçants : mêmes obligations de service. Ces heures sont utilisées en fonction des projets des écoles où s'effectuent les remplacements.

Ils adressent un décompte régulier de ces heures à l'inspecteur de circonscription.

Directeurs d'école : les heures d'activités complémentaires sont variables selon la taille de l'école.

► 1 à 3 classes : 6 h d'allègement des APC sur 36

► 4 à 8 classes maternelles ou 4 à 9 classes élémentaires : 9 h d'allègement des APC sur 36

► 9 à 12 classes maternelles ou 10 à 13 classes élémentaires : 18 h d'allègement des APC sur 36

Les enseignants spécialisés :

Pas d'APC

Pour le SE-Unsa, l'administration ne peut exiger que les enseignants répondent « bénévolement » à des convocations ou des invitations à de multiples réunions. **Chaque collègue doit être destinataire d'un ordre de mission et les réunions doivent s'inscrire dans les obligations réglementaires de service.**



Surveillance, sécurité, soins, sorties scolaires.... Autant d'occasions où la responsabilité du directeur est engagée.

Parce que le SE-Unsa est un syndicat utile, il met à votre disposition son Kit du Directeur. Dans celui-ci, vous trouverez des fiches thématiques avec les réponses à vos questions.

Tous les mois, une nouvelle fiche précisera les responsabilités du directeur concernant l'exercice pratique de ses fonctions : absence des élèves, sécurité, financement, règlement intérieur, soins, inscription, sorties, surveillance, interventions extérieures...

Demandez-le ! RDV sur notre site <http://sections.se-uns.org/29/>

La parole sera donnée aux enseignants en 2 temps de 3 heures, pris sur le temps de service hors présence d'élèves :

1) 23 septembre au 18 octobre : recueil des avis et suggestions sur les programmes actuels. Temps pris sur les 24 heures de concertation. Les questions abordées tourneront autour : des qualités et défauts des programmes actuels, des difficultés d'application rencontrées, des éléments à conserver, des suggestions pour les futurs programmes.

2/ En fin d'année scolaire : consultation sur les nouveaux programmes. Temps pris sur les 18 heures d'animations pédagogiques : les synthèses académiques comme des équipes pédagogiques seront déposées directement sur le site Eduscol. Les enseignants pourront également déposer leur contribution, à titre individuel.



Prenons le pouvoir sur notre métier



COLLÈGES, LYCÉES

Collège, la note de vie scolaire est-elle encore nécessaire ?

Depuis la loi de Refondation, cette note n'a plus de base législative et pourrait ne plus être appliquée, mais elle reste présente dans les textes réglementaires notamment ceux concernant le DNB.

Le Conseil Supérieur de l'Éducation du 19 septembre 2013 a adopté un vœu commun présenté par la FCPE et soutenu par le SE-Unsa, le SNPDEN-Unsa (personnel de Direction), le SGEN-CFDT, le SNUipp, le Snes, l'UNL et l'UNEF. La demande était claire : supprimer effectivement la note de vie scolaire au collège. Le résultat des votes est sans ambiguïté : 58 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

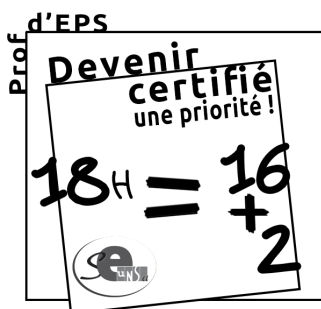
Il a été décidé alors que le Conseil Supérieur des Programmes sera saisi de la question dès sa nomination. Il devra rendre un avis en urgence **avant la fin du premier trimestre**.

Pour le SE-Unsa cette réponse du ministère permet d'entrevoir l'abrogation définitive de la note de vie scolaire dans les plus brefs délais. C'est une véritable satisfaction. Le SE-Unsa attend avec impatience de pouvoir présenter ses arguments devant le CSP pour faire aboutir cette demande unanime des acteurs de l'éducation.

En attendant, on fait comme on peut. Par prudence, tant que l'abrogation n'est pas décidée, la note de vie scolaire en 3^{ème} doit être maintenue (prise en compte dans le DNB), pour les autres classes (6^e, 5^e, 4^e) ce n'est pas nécessaire. À voir dans vos établissements.

Le SE ne regrettera pas la disparition de cette note, source d'interprétations multiples selon les collègues, les établissements. Les compétences et attitudes qu'elle était sensée évaluer (sanctionner ?) se retrouvent dans le socle commun des compétences et des connaissances.

EPS : passer à un service de 18h, une priorité !



L'ouverture de discussions autour du métier d'enseignant d'EPS est imminente. C'est le moment pour le SE-Unsa de concrétiser son mandat d'un service de 18h aligné sur les certifiés, avec un aménagement spécifique : 16h de cours + 2h de sport scolaire.

Soutenez notre revendication en signant la pétition nationale (rendez-vous sur le site départemental <http://sections.se-unsa.org/29/>)

Histoire-Géographie : ouf, des allègements bienvenus, ... et nécessaires !

Le Ministère a tenu compte de la fronde unanime des collègues d'Histoire-Géo et du succès de la pétition à propos du programme de 3^e, mais aussi ceux de Bac Pro et des Terminale L et ES.

Réuni le 19 septembre, le Conseil Supérieur de l'Éducation a adopté les allègements des programmes d'histoire-géographie en 3^e, Terminale L et ES et 1^{ère} et Terminale professionnelle. Ces allègements sont visibles sur le site Eduscol ou le site du Se-Unsa 29 :

<http://sections.se-unsa.org/29/spip.php?article232>